



N° 035-2019

**ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

Le Maire, Jean-Marie LUBRET, soussigné,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,  
Vu la Loi du 7 Janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre  
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la demande formulée par Madame Aurélie DEMAGNY (Intervenante  
Départementale de Sécurité Routière)  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à  
l'organisation de La journée sécurité routière Départementale,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Mercredi 19 juin 2019 à partir de 06 H 00 à 20 H 00 :  
La circulation et le stationnement seront interdits :

***Parking Salle des Fêtes (Espace Culturel Francis Sagot)***

**Article 2 :**

Des panneaux rappelant ces interdictions et des barrières de sécurité seront  
posées pour le déroulement de la journée sécurité routière.

**Article 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie  
conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Madame Aurélie DEMAGNY Intervenante Départementale de sécurité routière  
Monsieur le Maire de la Commune de FRUGES,  
Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de FRUGES,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Canton de  
FRUGES,  
Monsieur le responsable du service PM/ASVP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent  
arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

.../...

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame Aurélie DEMAGNY Intervenante Départementale de sécurité routière  
Monsieur le Maire de la Commune de FRUGES,  
Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de FRUGES,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Canton de FRUGES,  
Monsieur le responsable du service PM/ASVP,

**Fait à FRUGES, le 14 juin 2019**



Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général

Michel CAMPION

**Jean-Marie LUBRET**